

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Réunion du 6 juin 2016

La commission permanente s'est réunie à 11 heures 10, sous la présidence de Monsieur Serge RIGAL, président.

Présents : MM. BALDY, BESSOU, Mme BIZAT, M. BOUCARD, Mmes BOUTINAUD, CHASSAIN, DENIS, M. DESBORDES, Mmes DEVIERS, FOURNIER-BOURGEADE, HILT, M. LACOMBE, Mmes LAGARDE, LAPERGUE, MM. LEWICKI, MARRE, Mmes MEY-FAU, PAULO, PREVILLY, M. BLADINIERES, Mme COLOMB, MM. MELLINGER, RAFFY, Mme MAURY, M. GASTAL, Mmes PRUNET, GINESTET,

Absents ayant donné procuration : MM. BOUILLAGUET Vincent (pouvoir à Mme BIZAT), NOUAILLES Serge (pouvoir à Mme LAGARDE), VERDIER Maxime (pouvoir à Mme MEY-FAU), Mme MARLAS Catherine (pouvoir à M. RAFFY), M. LIEBUS Gilles (pouvoir à Mme BOUTINAUD),

Absents : M. DELRIEU Christian,

N'ont participé ni au débat ni au vote :

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Avancement de la politique ENS



VU les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération du conseil départemental n° CD-15-0079 du 2 avril 2015 relative aux délégations d'attributions du conseil départemental à la commission permanente

VU le rapport du président du Département



Après en avoir délibéré, la commission permanente décide à l'unanimité de ses membres :

- de valider l'achat de la parcelle B 127, commune de Saint-Cirq Madelon, appartenant à M. Jean-Claude BLUTEAU, au prix de 600 € hors frais d'acte ;
- d'engager les démarches auprès du notaire pour la rédaction de l'acte formalisant l'achat de la parcelle B 127 et d'autoriser le président à le signer ;
- d'autoriser la signature des conventions liées à l'implantation du panneau d'accueil et au passage du circuit d'interprétation sur le site ENS des grottes du Piage ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 200 € à la fédération du Lot pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour ses actions 2016 ;
- de valider le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « Projets innovants/structurants pour une sensibilisation à la transition écologique sur le territoire de Midi-Pyrénées » pour l'action 4 de l'objectif 17 du programme opérationnel FEDER/FSE Midi-Pyrénées 2014-2020 ;

- de solliciter une aide du FEDER de 210 000 € correspondant à 50 % du coût des dépenses réalisées sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017 pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation/accueil des publics de la politique des espaces naturels sensibles ;
- de valider le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de l'article 19 du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 « Favoriser les actions de diffusion pour la transition énergétique et écologique vers un développement durable » ;
- de solliciter une aide FNADT complémentaire du FEDER, d'un montant de 126 000 € correspondant à 30 % du coût des dépenses réalisées sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017 pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation/accueil des publics de la politique des espaces naturels sensibles ;
- de m'autoriser à signer tout document lié à l'attribution de ces aides (FEDER et FNADT) et à leur versement ;
- de valider ainsi le plan de financement de cette opération :
 

- Europe FEDER (taux 50 %) .....	210 000 €
- Etat FNADT (taux 30 %).....	126 000 €
- autofinancement .....	84 000 €
Total .....	420 000 €
- d'arrêter le nouveau prix de vente du guide découverte du circuit d'interprétation ENS du marais des Arques à 2 €, et de diffuser gratuitement les anciennes versions de tous les autres guides découverte en langue française et en langues étrangères ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association « Les croqueurs de pommes du Haut-Quercy », pour son intervention dans le cadre du programme d'animations ENS 2016 ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à Florent RICOU, boulanger à Montvalent, pour son intervention dans le cadre du programme d'animations ENS 2016 ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 60 € à Catherine STOCK, artiste peintre, pour son intervention dans le cadre du programme d'animations ENS 2016 ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à Frédéric BONNET-MADIN, agriculteur, pour son intervention dans le cadre du programme d'animations ENS 2016 ;
- de reconduire la subvention, d'un montant plafonné à 3 349,98 €, attribuée du GAEC de Groucezet, dans le cadre du plan d'action territorial du bassin du Célé.

Les sommes nécessaires au financement de ces actions seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental (programme espaces naturels sensibles).

Le président

Serge RIGAL

*Certifié exécutoire*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*